

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-80

Séance du jeudi 04 septembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 août 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Michel-Pierre Pécou, Olivier Bridelance, Gilles Apeloig, Fatima Chomat, Soazig Quillard et Elisabeth Martin.

Représentée : Sophie Thomas par Olivier Bridelance

Secrétaire : Soazig Quillard

2025-80 : Approbation du rapport annuel 2024 du mandataire 2024 au sein de la SEM TERRITOIRES 38

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEM TERRITOIRES 38 et que monsieur Olivier BRIDELANCE et madame Elisabeth MARTIN y sont ses représentants, respectivement en tant que titulaire et suppléante.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil municipal sur la SEM TERRITOIRES 38, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la Commune.

Après avoir rappelé les engagements de la collectivité, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société. Conformément aux dispositions qui précèdent, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport de son/ses représentant(s).

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide de prendre acte du rapport de son/ses représentant(s) au sein de TERRITOIRES 38 pour l'exercice 2024.

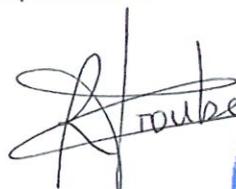
Votants 9 POUR 9 CONTRE 0 Abstention 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 4 septembre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 08/09/2025

et affichée et publiée le 08/09/2025